ÉTATS FINANCIERS

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

PLAN INDIVIDUEL

UNIVERSITAS

Le Plan INDIVIDUEL

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant 5-6

États financiers

États de la situation financière 7

États du résultat net et du résultat global 8

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats 9-10

Tableaux des flux de trésorerie 11

Inventaire du portefeuille 12-15

Notes complémentaires 16-29

Annexes

Conventions de plans de bourses d'études (non audité) ..... Annexe I

Paiements d'aide aux études (non audité) ..... Annexe II

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du
Plan INDIVIDUEL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan INDIVIDUEL (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Haik (Haig) Vanlian.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Québec, Québec

22 mars 2019

---

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A123838

UNIVERSITAS

PLAN INDIVIDUEL

États de la situation financière

(en milliers de $ canadiens)

	Notes	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Actifs			
Trésorerie	9	**483**	2 235
Solde de règlement sur vente		**-**	25
Autres débiteurs	8	**1 462**	1 079
Dividendes à recevoir		**24**	22
Intérêts à recevoir		**43**	32
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	11	**710**	382
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir		**537**	342
Placements	5	**22 418**	19 770
		25 677	23 887
Passifs			
Solde de règlement sur achat		**15**	24
Fournisseurs et autres créditeurs	7	**70**	69
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser		**207**	95
		292	188
Actif net attribuable aux contrats		**25 385**	23 699

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

UNIVERSITAS

PLAN INDIVIDUEL

États du résultat net et du résultat global

pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de $ canadiens)	Notes	2018	2017
Produits des activités ordinaires			
Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études		**384**	297
Dividendes		**226**	210
Gain (perte) réalisé(e) sur cession de placements		**(11)**	221
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements		**(655)**	84
		(56)	812
Charges opérationnelles			
Frais de courtage		**5**	5
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		**18**	17
Honoraires du gardien de valeurs		**16**	16
Honoraires d'administration	8	**270**	254
		309	292
Résultat net et résultat global attribuable aux contrats		**(365)**	520

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de $ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2017	10 965	677	6 915	2 617	2 138	387	23 699
Résultat net et résultat global de la période	-	50	-	(339)	-	(76)	(365)
Augmentation							
Épargne des souscripteurs	5 547	-	-	-	-	-	5 547
Transferts entre plans	575	-	559	94	101	11	1 340
Subventions reçues des gouvernements	-	-	1 267	-	541	-	1 808
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	10	-	-	-	-	10
	6 122	10	1 826	94	642	11	8 705
Diminution							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(4 859)	-	-	-	-	-	(4 859)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	(116)	-	(116)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(12)	(4)	(2)	(1)	(19)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	(973)	(218)	(338)	(30)	(1 559)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	(6)	-	(5)	-	3	(8)
Paiement de revenus accumulés (PRA)	-	(37)	-	-	-	-	(37)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	(56)	-	-	-	-	(56)
	(4 859)	(99)	(985)	(227)	(456)	(28)	(6 654)
Actif net au 31 décembre 2018	12 228	638	7 756	2 145	2 324	294	25 385

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de $ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2016	12 704	709	6 879	2 347	2 168	317	25 124
Résultat net et résultat global de la période	-	44	-	390	-	86	520
Augmentation							
Épargne des souscripteurs	3 495	-	-	-	-	-	3 495
Transferts entre plans	440	-	556	176	112	23	1 307
Subventions reçues des gouvernements	-	-	653	-	347	-	1 000
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	21	-	-	-	-	21
Autre	-	-	2	2	-	-	4
	3 935	21	1 211	178	459	23	5 827
Diminution							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(5 674)	-	-	-	-	-	(5 674)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	(86)	-	(86)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(7)	(2)	(1)	(1)	(11)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	(1 168)	(294)	(402)	(38)	(1 902)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	-	-	(2)	-	-	(2)
Paiement de revenus accumulés (PRA)		(29)	-	-	-	-	(29)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	(68)	-	-	-	-	(68)
	(5 674)	(97)	(1 175)	(298)	(489)	(39)	(7 772)
Actif net au 31 décembre 2017	10 965	677	6 915	2 617	2 138	387	23 699

Tableaux des flux de trésorerie

pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de $ canadiens)		2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Revenus perçus			
Intérêts		**373**	296
Dividendes		**224**	212
		597	508
Charges opérationnelles payées			
Frais de courtage		**(5)**	(5)
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		**(18)**	(16)
Honoraires du gardien de valeurs		**(16)**	(20)
Honoraires d'administration		**(269)**	(247)
		(308)	(288)
Autres activités opérationnelles			
Cession de placements		**10 091**	13 968
Acquisition de placements		**(13 389)**	(11 315)
		(3 298)	2 653
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles		**(3 009)**	2 873
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Épargne reçue		**5 174**	3 617
Épargne versée à d'autres promoteurs		**(10)**	(13)
Remboursements d'épargne aux souscripteurs		**(4 858)**	(5 648)
SCEE et revenus sur SCEE reçus		**923**	721
IQEE et revenus sur IQEE reçus		**346**	339
IQEE et revenus sur IQEE versés		**(7)**	(6)
Transferts entre plans		**1 340**	1 307
Paiements d'aide aux études (PAE)		**(1 651)**	(2 003)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		**1 257**	(1 686)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		**(1 752)**	1 187
Trésorerie au début de l'exercice	9	**2 235**	1 048
Trésorerie à la fin de l'exercice	9	**483**	2 235

UNIVERSITAS

PLAN INDIVIDUEL

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Placements à court terme					
10 943	Encaisse		-	10 943	10 943
400	Province de Québec	1 déc. 2019	4,500	436	409
75	Gouvernement du Canada	21 mars 2019	-	75	75
70	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	9 sept. 2019	2,250	70	70
50	Ville de Longueuil	9 juil. 2019	2,300	51	50
40	Ville de Châteauguay	7 oct. 2019	2,500	40	40
40	Ville de Sherbrooke	20 févr. 2019	2,450	40	40
40	Ville de Sainte-Julie	21 mai 2019	2,350	39	40
40	Ville de Magog	9 sept. 2019	2,250	39	40
40	Ville de Drummondville	18 déc. 2019	2,250	39	40
30	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	4 juin 2019	2,300	30	30
20	Ville de Sorel-Tracy	17 juin 2019	2,250	20	20
19	Cash sweep		-	19	19
Total - Placements à court terme				11 841	11 816
Obligations					
Obligations émises ou garanties par une province canadienne					
900	Province de Québec	1 déc. 2021	4,250	967	951
700	Province de l'Ontario	2 juin 2023	2,850	705	711
320	Province de Québec	1 sept. 2023	3,000	321	328
315	Province de l'Ontario	2 juin 2022	3,150	328	323
290	Province de l'Ontario	2 juin 2024	3,500	303	304
260	Province de Québec	1 déc. 2020	4,500	290	272
235	Province de l'Ontario	2 juin 2020	4,200	257	242
230	Province de l'Ontario	2 juin 2027	2,600	226	227
185	Province de Québec	1 déc. 2022	3,500	193	193
150	Province de l'Ontario	2 juin 2028	2,900	148	151
115	Province de Québec	1 sept. 2026	2,500	114	114
100	Province de Québec	1 sept. 2027	2,750	103	100
70	Province de l'Ontario	2 juin 2026	2,400	70	69
55	Province de Québec	1 sept. 2024	3,750	61	58
25	Province du Manitoba	2 juin 2028	3,000	25	25
25	Province de l'Alberta	1 sept. 2022	1,600	25	24
				4 136	4 092
Obligations émises ou garanties par une municipalité					
75	Ville de Boucherville	28 sept. 2021	2,000	74	73
55	Ville de Laval	18 juin 2024	3,300	56	55
53	Ville d'Alma	23 août 2021	1,850	52	52
50	Société de transport de l'Outaouais	9 nov. 2021	3,850	53	52
50	Ville de Saint-Hyacinthe	17 oct. 2022	2,900	49	50
50	Ville de Magog	2 oct. 2022	2,750	49	50
50	Ville de Varennes	3 août 2021	1,800	49	49
50	Ville de Beaconsfield	26 juil. 2021	1,750	49	49
50	Ville de Saguenay	20 avr. 2022	1,850	49	48

UNIVERSITAS

PLAN INDIVIDUEL

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une municipalité (suite)					
43	Ville de Saint-Constant	23 août 2021	1,850	42	42
40	Ville de Montréal	1 sept. 2024	3,500	40	41
40	Ville de Québec	8 avr. 2024	3,500	40	41
40	Ville de Brossard	25 juil. 2023	2,900	40	40
40	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	22 juin 2021	1,650	39	39
37	Ville de Kirkland	2 févr. 2021	2,050	36	37
30	Ville de Saint-Lambert	29 juil. 2020	2,100	30	30
30	Ville de Victoriaville	15 juin 2020	1,900	30	30
25	Ville de Toronto	21 mai 2024	3,400	25	26
25	Ville de Longueuil	15 nov. 2020	2,700	25	25
25	Ville de Magog	2 oct. 2020	2,500	25	25
25	Ville de Magog	2 oct. 2021	2,650	25	25
25	Ville de Longueuil	19 juil. 2023	2,800	25	25
25	Ville de Sherbrooke	29 juin 2020	1,600	25	25
25	Ville de Granby	6 juil. 2021	1,750	25	24
25	Société de transport de l'Outaouais	9 nov. 2021	1,800	25	24
20	Ville de Longueuil	13 juil. 2021	1,850	20	20
19	Municipalité de La Prairie	8 sept. 2021	1,850	19	19
15	Ville de Candiac	31 juil. 2023	2,750	15	15
15	Ville de Mirabel	21 sept. 2020	1,700	15	15
				1 046	1 046
Total - Obligations				5 182	5 138

UNIVERSITAS

PLAN INDIVIDUEL

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions			
Énergie			
7 960	Parkland Fuel Corporation	222	280
5 082	Enbridge Inc.	221	215
2 557	TransCanada Corporation	156	124
		599	619
Matériaux			
3 565	Nutien Ltd.	219	227
4 897	Intertape Polymer Group Inc.	100	83
1 700	Pembina Pipeline Corporation	67	69
		386	379
Communications			
6 833	TELUS Corporation	293	309
Utilitaires			
15 387	Algonquin Power & Utilities Corp.	186	211
4 054	Fortis inc.	174	184
3 854	Brookfield Infrastructure Finance Limited	193	181
4 564	Brookfield Renewable partners	181	161
2 443	Hydro One Limited	51	49
		785	786
Finance			
6 373	Banque Toronto-Dominion	409	432
4 132	Banque Royale du Canada	356	385
5 282	La Banque de Nouvelle-Écosse	382	359
5 693	Brookfield Asset Management Inc.	320	297
8 468	SmartCentres Real Estate Investment Trust	270	260
5 682	Financière Sun Life inc.	291	257
4 508	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	229	196
9 655	Chartwell résidences pour retraités	145	132
2 015	Banque Nationale du Canada	117	113
2 394	Allied Properties Real Estate Investment Trust	82	106
1 869	Granite Real Estate Investment Trust	106	99
8 930	Brookfield Property Partners LP	236	196
		2 943	2 832
Consommation de produits			
1 111	Premium Brands Holdings Corporation	70	83

UNIVERSITAS

PLAN INDIVIDUEL

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Consommation de services			
5 704	NFI Group Inc.	229	194
604	Thomson Reuters Corporation	36	40
1 138	Cineplex Inc.	51	29
		316	263
Industries			
3 302	Groupe WSP Global Inc.	212	193
Total - Actions		5 604	5 464
Total - Inventaire du portefeuille		22 627	22 418

Notes complémentaires
pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017
(en milliers de $ canadiens)

1. Information générale sur le Plan

Le Plan INDIVIDUEL (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 9 juillet 2010 entre la Fondation Universitas du Canada (la «Fondation»), Trust Eterna inc. et Gestion Universitas inc. Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan INDIVIDUEL promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan INDIVIDUEL est un plan de bourses d'études individuel s'adressant aux bénéficiaires de tous âges. Les études admissibles au versement d'un paiement d'aide aux études (PAE) sont des programmes d'études de niveau postsecondaire, générales ou techniques, à temps plein ou à temps partiel (études collégiales, collège communautaire ou université) au Canada ou l'équivalent à l'étranger. Les programmes offerts par un établissement d'enseignement postsecondaire, visant à conférer ou à accroître la compétence nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle, sont aussi admissibles. Dans tous les cas, il s'agit d'étude d'une durée minimale de trois semaines consécutives, comportant au moins 10 heures de cours ou de travail scolaire par semaine. Les programmes de formation déterminés sont également des études admissibles. Les programmes de formation déterminés sont des programmes de niveau postsecondaire d'une durée minimale de trois semaines consécutives qui prévoient des cours auxquels l'étudiant doit consacrer au moins 12 heureus par mois. L'orsqu'un bénéficiaire est inscrit à un cours à distance pour de telles études, celles-ci sont également considérées comme admissibles. Les PAE que le bénéficiaire pourra recevoir dépendent des revenus qui auront été générés par les placements effectués par les gestionnaires de portefeuille. Le Plan investit dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes, des titres de créances émis ou garantis par des gouvernements canadiens et des titres de créances à court terme du Trésor canadien.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 21 mars 2019.

2. Application des normes nouvelles et révisées

Normes et interprétations en vigueur au cours de l'exercice considéré

- **IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients**

Le 28 mai 2014, l'IASB et le FASB ont publié conjointement une norme qui énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. IFRS 15 remplace l'IAS 18, Produits des activités ordinaires et l'IAS 11, Contrats de construction et les interprétations connexes. Le principe de base de la nouvelle norme est qu'une société doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à présenter les transferts de biens ou de services promis au montant qui correspond à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le plan a appliqué cette nouvelle norme rétrospectivement avec l'ajustement à l'actif net attribuable aux contrats au 1er janvier 2018 et son application n'a eu aucune incidence sur le résultat net et résultat global ou la situation financière du Plan.

- **IFRS 9, Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, en publiant l'IFRS 9, Instruments financiers. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues ainsi que des nouvelles dispositions générales relatives à la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche. Celle-ci repose sur le modèle de gestion de l'actif financier, de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à l'état du résultat global.

2. Application des normes nouvelles et révisées (suite)

Normes et interprétation en vigueur au cours de la période considérée (suite)

- **IFRS 9, Instruments financiers (suite)**

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui s'applique aux instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), aux créances résultant de contrats de location, aux actifs contractuels et à certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. Plus précisément, les entités doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers et comptabiliser, en temps opportun, les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des informations à fournir correspondantes sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle représente une refonte importante de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'application de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur le résultat net et résultat global ou sur la situation financière du Plan.

Cependant, l'application de cette nouvelle norme a eu pour effet de changer le classement des actifs financiers et des passifs financiers. Le tableau suivant présente les changements de classement.

Instruments financiers	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9
Actifs financiers		
Trésorerie	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Solde de règlement sur vente	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Autres débiteurs	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Dividendes à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Intérêts à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
SCEE à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
IQEE à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Placements	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers		
Solde de règlement sur achat	Autres passifs	Passif financier au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Passif financier au coût amorti
IQEE à rembourser	Autres passifs	Passif financier au coût amorti

La valeur comptable des instruments financiers n'a pas été modifiée à la suite de l'application de l'IFRS 9.

L'application de cette nouvelle norme modifie également les méthodes comptables. Voici les méthodes comptables appliquées depuis le 1er janvier 2018.

Classement et évaluation des actifs financiers
À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

2. Application des normes nouvelles et révisées (suite)

Normes et interprétation en vigueur au cours de la période considérée (suite)

- **IFRS 9, Instruments financiers (suite)**

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels
Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Modèle économique
Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de le Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de le Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est maintenant classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque la stratégie du Plan telle que décrite au prospectus, ainsi que les décisions sont fondées sur la juste valeur des actifs. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie, le solde de règlement sur vente, les autres débiteurs, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir et l'IQEE à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation intitiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions, des événements et de la conjoncture économique. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

2. Application des normes nouvelles et révisées (suite)

Normes et interprétation en vigueur au cours de la période considérée (suite)

- **IFRS 9, Instruments financiers (suite)**

Modèle économique (suite)
La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Pour les clients et autres débiteurs qui ne comportent pas de composante de financement importante, le Plan utilise la méthode simplifiée, ainsi la provision pour pertes de crédit correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier.

Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que l'IQEE à rembourser sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2018.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après.

La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide.

La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien ($ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

Comptabilisation des produits

- **Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt nominal.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

- **Dividendes**

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

Comptabilisation des charges

- **Frais de courtage**

Les frais de courtage payés aux courtiers représentent une commission calculée par ce dernier et varient habituellement entre 0,01 $ et 0,05 $ par action achetée ou vendue.

- **Honoraires des gestionnaires de portefeuille**

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du fiduciaire**

Les honoraires du fiduciaire représentent un montant fixe annuel déterminé par contrat avec le fiduciaire.

- **Honoraires du gardien de valeurs**

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,009 % (0,009 % en 2017) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

- **Honoraires d'administration**

Les honoraires d'administration payés au promoteur et au gestionnaire du Plan ne peuvent excéder 1,18 % (1,18 % en 2017) de l'actif sous gestion du Plan. Les honoraires d'administration qui ne sont pas requis pour le maintien et le développement de l'organisation sont réduits de tout excédent des revenus sur les dépenses de Gestion Universitas inc. afin de retourner tout surplus aux Plans par le biais d'une baisse du taux d'honoraires d'administration.

- **Honoraires du comité d'examen indépendant**

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

Instruments financiers

Les méthodes suivantes s'appliquent uniquement à l'exercice comparatif qui se termine le 31 décembre 2017. La note 2 décrit les nouvelles méthodes comptables appliquées à partir du 1er janvier 2018 conformément à l'IFRS 9.

- **Classement**

Le Plan a désigné tout le portefeuille de placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque cette désignation aboutit à des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des transactions, la situation financière et les flux de trésorerie du Plan. Cette désignation est en conformité avec la stratégie d'investissement du Plan décrite au prospectus de placement permanent. L'activité du Plan consiste à investir dans des actifs financiers afin de bénéficier de leur rendement global sous forme d'intérêts, de dividendes et de variation de la juste valeur. Les informations sur le Plan sont fournies à l'interne sur cette base.

La trésorerie, le solde de règlement sur vente, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir, l'IQEE à recevoir et les autres débiteurs sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ceux-ci sont classés comme « prêts et créances ».

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs, l'IQEE à rembourser et l'actif net attribuable aux contrats sont classés comme « autres passifs ».

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- **Comptabilisation et évaluation initiale**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Plan devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments et sont évalués initialement à la juste valeur. Les placements sont comptabilisés sur la base de la date de la transaction.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers classés comme « prêts et créances » ou de passifs financiers classés comme « autres passifs » sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale.

- **Évaluation ultérieure**

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes découlant de la réévaluation sont comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice où ils surviennent. Le profit net ou la perte nette comptabilisée en résultat net comprend les intérêts ou les dividendes reçus à l'égard de l'actif financier, tel que décrit à la méthode comptable sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Les justes valeurs des placements sont établies en fonction des cours acheteurs et représentent le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Le cours du marché, s'il existe, constitue l'élément probant le plus fiable. La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 11. Les variations dans les plus-values et moins-values des placements sont incluses dans l'état du résultat net et du résultat global dans le poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements ». La méthode de détermination du coût des placements est le coût moyen.

Les actifs financiers classés comme « prêts et créances » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument.

- **Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant des investissements ont expiré ou si le Plan a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

- **Compensation**

Le Plan effectue la compensation des actifs financiers et des passifs financiers lorsqu'il a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsqu'il y a compensation, le montant net est présenté à l'état de la situation financière. La note 11 présente les montants d'actifs et de passifs financiers faisant l'objet d'une compensation à l'état de la situation financière.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujetti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

Actif net attribuable aux contrats

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, le compte PAE, la SCEE, l'IQEE et les revenus cumulés sur la SCEE et l'IQEE.

- **Épargne des souscripteurs**

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs, déduction faite des frais de souscription. Le Plan garantit, en tout temps, le remboursement de l'épargne aux souscripteurs.

- **Compte PAE**

Le compte PAE est constitué des revenus nets de placements générés sur l'épargne des souscripteurs cumulée au fil du temps, déduction faite des paiements d'aide aux études. Il ne peut être utilisé que pour verser les PAE et ces derniers ne peuvent être supérieurs au compte PAE du contrat.

- **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)**

Depuis le 1er janvier 1998, le gouvernement du Canada ajoute 20 % aux cotisations déposées dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), jusqu'à l'atteinte des plafonds admissibles, par un souscripteur qui a satisfait aux conditions exigées par le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) en faisant parvenir au Plan certaines informations. Le montant annuel maximal de la subvention est fixé à 500 $ par bénéficiaire (soit 2 500 $ X 20 % = 500 $). De plus, depuis le 1er janvier 2005, le taux de SCEE applicable à la première tranche de 500 $ de contribution annuelle dans un REEE est passé de 20 % à 40 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2018 n'excède pas 46 605 $ et à 30 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 46 606 $ et 93 209 $ pour l'année 2018. Ces montants sont indexés chaque année. Les bénéficiaires nés à partir du 1er janvier 2004 et dont la famille est financièrement admissible peuvent recevoir le Bon d'études canadien (BEC), qui se compose d'un montant initial de 500 $ versé dans le REEE du bénéficiaire. Par la suite, ce bénéficiaire peut également être admissible à recevoir une somme de BEC additionnelle de 100 $ par année pendant un maximum de 15 ans. La subvention est remise au bénéficiaire avec le versement des PAE.

- **Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)**

Le 20 février 2007, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), un programme d'encouragement à l'épargne-études prenant la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé directement dans un REEE ouvert chez un fournisseur de REEE qui offre l'IQEE. Le montant annuel maximal de l'incitatif est fixé à 250 $ par bénéficiaire (soit 2 500 $ X 10 % = 250 $). De plus, le taux d'IQEE applicable à la première tranche de 500 $ de contribution annuelle dans un REEE est de 20 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2018 n'excède pas 43 055 $ et de 15 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 43 056 $ et 86 105 $ pour l'année 2018. Ces montants sont indexés chaque année. Le crédit s'applique à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard d'une cotisation versée dans un REEE après le 20 février 2007 pour une année civile postérieure à 2006. Cet incitatif à l'épargne-études peut atteindre, sur une base cumulative, 3 600 $ par enfant. L'incitatif est remis au bénéficiaire avec le versement des PAE.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Imposition

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

4. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 3, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir.

5. Placements

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Placements à court terme	**11 816**	9 648
Obligations	**5 138**	4 857
Actions	**5 464**	5 265
	22 418	19 770

6. Actifs et passifs courants

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives au solde de règlement sur vente, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, à l'IQEE à recevoir ainsi qu'aux autres débiteurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives au solde de règlement sur achat, à l'IQEE à rembourser et aux fournisseurs et autres créditeurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

7. Fournisseurs et autres créditeurs

	Notes	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Montant à payer à Gestion Universitas inc.	8	**23**	22
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales à verser à un établissement d'enseignement agréé		**39**	31
Autres		**8**	16
		70	69

8. Opérations entre parties liées

Gestion Universitas inc.

Gestion Universitas inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Universitas du Canada, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

Fondation Universitas du Canada

La Fondation est le promoteur du Plan INDIVIDUEL. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

Honoraires d'administration	**2018**	2017
Gestion Universitas inc.	**266**	251
Fondation Universitas du Canada	**4**	3
	270	254

Montant à recevoir (à payer)	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Gestion Universitas inc.	**(23)**	(22)
Fondation Universitas du Canada	**1,462**	1,079

9. Renseignements complémentaires aux tableaux des flux de trésorerie

Aux fins des tableaux des flux de trésorerie, la trésorerie comprend l'encaisse auprès d'institutions financières. La trésorerie à la fin de l'exercice de présentation de l'information financière, telle qu'elle est présentée aux tableaux des flux de trésorerie, peut être rapprochée des éléments de l'état de la situation financière de la façon suivante :

Trésorerie	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Encaisse	**483**	2,235

10. Gestion du capital

Le capital du Plan correspond à l'actif net attribuable aux contrats. Les objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la valeur de l'épargne des souscripteurs et des subventions gouvernementales;
- Obtenir un rendement net maximal tout en maintenant un degré de risque approprié dans le but d'atteindre des montants de PAE satisfaisants.

Afin d'atteindre ces objectifs, les gestionnaires ont un mandat d'optimisation du rendement total par des investissements de première qualité, par la diversification et la répartition des actifs, par la sélection des titres, par la gestion de la durée et par l'analyse du crédit. Le Plan évalue et révise périodiquement ses politiques et procédures.

10. Gestion du capital (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les politiques et procédures suivantes ont été appliquées :

- Épargne des souscripteurs : le Plan s'engage à rembourser l'épargne des souscripteurs et il investit ces fonds uniquement dans des titres à revenu fixe qui sont garantis par un gouvernement canadien pour les plans avant échéance. Pour les plans qui ont atteint l'échéance, il investit ces fonds uniquement dans des titres de marché monétaire garantis par un gouvernement canadien, en trésorerie ou équivalent de trésorerie afin d'assurer la liquidité des placements lors des décaissements.
- Subventions gouvernementales : les subventions gouvernementales reçues avant le 20 avril 2012 sont investies avec une cible de 100 % en actions canadiennes. Les subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012 sont investies uniquement en obligations gouvernementales qui sont garanties par un gouvernement canadien.
- Revenus cumulés sur les subventions et compte PAE : le Plan investit les sommes attribuées à ces fonds avec une cible de 100 % en actions canadiennes.
- Pour les plans individuels issus d'un transfert d'un plan collectif à l'échéance, la totalité des sommes détenues dans le contrat est investie en trésorerie ou équivalent de trésorerie compte tenu de leur versement à court terme.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le Plan a conservé le même style de gestion prudente de son portefeuille que pour les exercices précédents, par le maintien de la philosophie de placement adoptée par le comité de placement et les gestionnaires de placements.

Ces politiques et procédures doivent se conformer aux dispositions prévues à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Plan n'est soumis à aucune autre exigence externe concernant son capital.

11. Instruments financiers

Juste valeur

- **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur de la trésorerie, du solde de règlement sur vente, des dividendes à recevoir, des intérêts à recevoir, de la SCEE à recevoir, de l'IQEE à recevoir, des autres débiteurs, du solde de règlement sur achat, de la SCEE à rembourser, de l'IQEE à rembourser ainsi que des fournisseurs et autres créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'actif net attribuable aux contrats correspond à sa valeur comptable, étant donnée qu'elle représente le montant résiduel attribué aux détenteurs de contrats et aux bénéficiaires à la date de clôture.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours acheteurs. Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

11. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

- **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple; des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- Niveau 3 – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple; des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2018	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Placements à court terme	**10 962**	**854**	**-**	**11 816**
Obligations	**-**	**5 138**	**-**	**5 138**
Actions	**5 464**	**-**	**-**	**5 464**
	16 426	**5 992**	**-**	**22 418**

Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	9 078	570	-	9 648
Obligations	-	4 857	-	4 857
Actions	5 265	-	-	5 265
	14 343	5 427	-	19 770

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

11. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de crédit**

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance. Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Pour les placements relatifs à l'épargne des souscripteurs et à une partie des subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012, le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, de gouvernements provinciaux, d'une municipalité ou d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement. Aux autres montants composant l'actif net attribuable aux contrats s'ajoute la possibilité d'investir dans des titres de corporations.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 10 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. Une cote minimale de qualité BBB est exigée lors de l'achat.

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre	31 décembre
Notation de crédit	**2018**	2017
	%	%
AAA	**0,1**	13,1
AA	**78,4**	64,4
A	**21,5**	22,5

*En excluant les placements à court terme

L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

- **Risque de liquidité**

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps. Toutefois, la majorité conservent leur investissement jusqu'à l'échéance du contrat. Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en totalité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2018 en considérant que les souscripteurs réclament leur épargne à l'échéance de leur contrat. Le souscripteur a, par contre, la possibilité de la réclamer en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Échéance	**Solde de règlement sur achat**	**Fournisseurs et autres créditeurs**	**IQEE à rembourser**	**Actif net attribuable aux contrats**	**Total**
2018	**15**	**70**	**207**	**25 385**	**25 677**

11. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global. Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, elle en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services et industries).

- **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan n'effectue pas de transactions libellées en devises étrangères et n'est donc pas exposé au risque de change.

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives futures et du risque en fonction de la nature même du plan.

Au 31 décembre 2018, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 0,2M $ (0,2M $ au 31 décembre 2017). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	%	%
Échéant à moins d'un an	**69,7**	66,5
Échéant entre un an et cinq ans	**23,2**	26,1
Échéant après cinq ans	**7,1**	7,4

11. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque. L'indice boursier de référence pour les actions est le S&P/TSX. Une variation de 10 % des indices boursiers, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour incidence une variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats d'environ 0,5M $ au 31 décembre 2018 (0,5M $ au 31 décembre 2017). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

- **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions :

Segments de marché	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
	%	%
Énergie	**11,3**	8,6
Matériaux	**7,0**	4,1
Communications	**5,7**	4,9
Utilitaires	**14,4**	17,4
Finance	**51,8**	53,0
Consommation de produits	**1,5**	4,3
Consommation de services	**4,8**	7,0
Industries	**3,5**	0,7

- **Compensation**

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	**31 décembre**	31 décembre 2017
Actif financier brut	**752**	416
Passif financier compensé	**(42)**	(34)
	710	382

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Le Plan ne détient aucun actif en garantie de la SCEE à recevoir.

UNIVERSITAS

PLAN INDIVIDUEL

Conventions de plans de bourses d'études (non audité)

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Nombre d'unités au 31 décembre 2017	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités au 31 décembre 2018	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE et rendements cumulés sur la SCEE	IQEE et rendements cumulés sur l'IQEE
5 577,3	**1 533,0**	**(811,3)**	**6 299**	12 228	638	9 901	2 618

UNIVERSITAS

PLAN INDIVIDUEL

Paiements d'aide aux études (non audité)

pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en milliers de $ canadiens)

Paiements d'aide aux études versés	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
PAE versés excluant les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sur celles-ci	**68**	99

Siège social
Centre d'affaires Henri-IV
1035, av. Wilfrid-Pelletier, bur. 500
Québec QC G1W 0C5

Téléphone : 1 888 651-8975
Service à la clientèle : 1 877 410-REEE (7333)
Télécopieur : 418-651-8030
Courriel : info@universitas.ca